

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 040733

Optique 99917 Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3138 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : MATHINE SNEAD
 Date de naissance : 03/11/1957
 Adresse : 207 Kourouk M 272 rue 9
 CALIFORNIA COSTA
 Tél. : 02 65 85 25 632 Total des frais engagés : Dhs

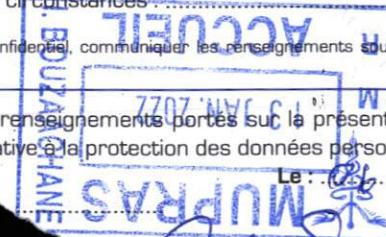
Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Docteur Mohamed BENNANI
 Ophtalmologiste
 54, Bd. Rachidi - Casablanca
 Tél. 0522 22 40 22 / 0522 22 62
 Date de consultation : 06/12/2021
 Nom et prénom du malade : MATHINE SNEAD Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : affection oculaire
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 11/12/2021



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06.12.2021	C2		54,00	Docteur Mohamed BENNANI Ophtalmologiste Bd. Rachidi - Casablanca 0522 22 40 22 0522 22 62 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Docteur Mohamed BENNANI Ophtalmologiste Bd. Rachidi - Casablanca 0522 22 40 22 0522 22 62 22	06.12.2021	1000,00	

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires
		AM PC IM IV	
Optique Mille Optique & Opticien N°425 Centre Ville Bd. Rachidi	28/12/2021		30.00,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX

Docteur Mohamed BENNANI

Ophtalmologiste

Chirurgie vitréo - rétinienne

Ancien résident du Collège de Médecine
des Hôpitaux de Paris

الدكتور محمد بناني

طب العيون

أمراض وجراحة الشبكة

داخلي سابقًا بمستشفيات باريس

CASABLANCA, Le 06/12/2021

HONORAIRES :

Mr. MATINE Souad

Acte : OCT : K80 . (Tomographie par cohérence optique)

Montant : 1000.00 Dhs (MILLE DHS) .

Docteur Mohamed BENNANI

Ophtalmologiste

54, Bd. Rachidi - Casablanca

Tél.: 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22

54, Bd Rachidi - Casablanca - Tél. : 05.22.22.40.22/05.22.22.62.22 - Fax : 05.22.22.73.22

54. شارع الراشيدي - الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.22.62.22/05.22.22.40.22 - الفاكس :

ICE 001709416000017



Optique 1000%

Opticien - Optométriste

Facture :

0012039

Date : 28/12/2021

Mr : M.A.TiNE SOuAD

Docteur : MOHAMED BENNANI

Type des verres: PROGRESSIF... O.N.N. A.R.

Monture : opti. P.M. 1003

Vision de Loin :

OD Axe 5' cyl -3 sph +3 1000

OG Axe..... 5 cyl..... 250 sph. 250 1000

Vision de Prés :

OD Axe cyl sph

OG Axe cyl sph
Optique métaliste & Cie
Ville Bd. Anatole France

~~Options~~ 125 Centre-Ville ~~111~~ Add : #3

Trois niffls Dinkham

N° 425 Centre Ville Bd Anglais - Casablanca

ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - R.C : 242426

T.P / 023451 - Patante : 30057211

Docteur Mohamed BENNANI

Ophtalmologiste

Chirurgie vitréo - rétinienne

Ancien résident du Collège de Médecine
des Hôpitaux de Paris

الدكتور محمد بناني

طب العيون

أمراض وجراحة الشبكة

داخلي سابقًا بمستشفيات باريس

Casablanca, le 06 décembre 2021

MATINE Souad

**Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques**

VL : OD = + 3.00 (- 3.00 à 5°)

OG = + 2.50 (- 2.50 à 0°)

VP : ODG = Add : + 3.00

Optique Mille Pour Cent
Optométriste & Opticien
N° 425 Centre - Ville Bd. Anglais

Docteur Mohamed BENNANI
Ophtalmologiste
54, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél: 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22

Docteur Mohamed BENNANI

Ophthalmologiste

Chirurgie vitréo - rétinienne

Ancien résident du Collège de Médecine
des Hôpitaux de Paris

الدكتور محمد بناني

طب العيون

أمراض وجراحة الشبكة

داخلي سابق بمستشفيات باريس

CASABLANCA, le 06/12/2021

COMPTE RENDU OCT

OCT DU lundi 06 décembre 2021

Mr. MATINE Souad

Contexte :

DMLA ayant bénéficié de trois injections intravitréennes d'anti VEGF

OCT œil droit :

Epaisseissement de l'épithélium pigmentaire avec quelques zones de décollement et décollement séreux étendu. Nombreuses logettes d'œdème

OCT œil gauche :

Nombreux drusens confluents. Bonne dépression fovéolaire. Absence de fluide
Epaisseur centrale : 315 μ

Sur l'OCTA, absence de lacis néovasculaire

Docteur Mohamed BENNANI
Ophthalmologiste
54, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél.: 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22